

**RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE
PARTICIPATION AUX ÉPREUVES ET
COMPÉTITIONS INTERNATIONALES
D'OBÉDIENCE AVEC OCTROI DU CACIOB**

TABLE DES MATIÈRES

- a) Règles de participation, d'organisation et de jugement
- b) Arrangements d'ordre pratique - matériel
- c) Récompenses
- d) Règlements généraux et directives pour la réalisation et l'évaluation des exercices
- e) Dessins explicatifs
- f) Organisation et jugement des championnats du Monde et d'Europe d'Obéissance de la FCI

L'Obéissance (OB) a pour but d'apprendre au chien à coopérer avec son maître et à demeurer sous son contrôle. Il faut tout spécialement tenir compte du fait que la relation entre le chien et le conducteur doit être bonne et que le chien doit obéir sans problème même lorsqu'il se trouve à une certaine distance du conducteur. La relation entre le conducteur et le chien doit être, de façon générale, harmonieuse.

a) - RÈGLES DE PARTICIPATION, D'ORGANISATION ET DE JUGEMENT

1. Critères de participation aux concours internationaux d'obéissance

Pour pouvoir participer aux concours internationaux d'Obéissance ou aux championnats du Monde ou d'Europe, le chien doit être âgé d'au moins 15 mois et être inscrit dans un livre des origines reconnu par la FCI.

Il appartient à chaque pays de décider quelles catégories d'Obéissance sont reconnues au niveau national et quelles conditions doivent être remplies pour qu'un chien puisse concourir dans des concours internationaux d'Obéissance. Toutefois, pour participer aux concours internationaux

d'Obéissance, le conducteur et le chien devraient, au minimum une fois, avoir passé avec succès un test dans la plus haute catégorie d'Obéissance de leur pays.

Lorsqu'un concours d'obéissance est organisé dans le cadre d'une exposition canine, le chien ne doit pas nécessairement participer à l'exposition pour pouvoir prendre part au concours d'obéissance.

Les chiens atteints de maladies contagieuses, d'ankylostome, de gale ou autre vermine ainsi que les chiens agressifs, aveugles ou sourds ne peuvent prendre part aux compétitions d'Obéissance

Les chiens dont la queue ou les oreilles ont été coupées peuvent prendre part aux concours tout en tenant compte toutefois des législations en vigueur dans leur pays d'origine et dans le pays où le concours a lieu.

Les femelles en chaleur sont autorisées à participer mais passeront en dernier lieu. Elles doivent être tenues hors du terrain et de ses abords jusqu'à ce que les autres chiens aient terminé leur parcours.

Les chiennes ayant mis bas moins de huit semaines avant le concours ainsi que les chiennes devant mettre bas dans les quatre semaines sont exclues de la compétition.

Si nécessaire, le vétérinaire examinera les chiens hors du ring avant le début de la compétition.

2. critères d'éligibilité pour juger lors des concours internationaux

Les juges de concours d'obéissance devraient être approuvés par l'organisation canine nationale de leur propre pays pour pouvoir juger.

Inéligibilité due à une suspicion de parti pris

Les juges ne peuvent juger des conducteurs qui seraient membres de leur famille ou des chiens qui leur appartiennent ou appartiennent à des membres de leur famille ou à des proches tels que les enfants, les parents, les grands-parents, les petits enfants, les frères, les soeurs ou à des membres de leur belle famille. En outre, ils ne peuvent juger des membres de leur ménage ou des personnes résidant sous le même toit.

Un chien ne peut prendre part à un concours si le juge en fonction a élevé cet animal ou l'a entraîné ou si le chien vit avec ledit juge sous le même toit au moins depuis un an

3. Le Commissaire

Un commissaire doit être désigné pour la compétition. Il doit posséder les connaissances appropriées. Si des concurrents étrangers participent au concours, le commissaire doit être à même de diriger les exercices en anglais ou dans une langue qui recueillera l'accord de tous.

Si les exercices sont jugés par deux ou plusieurs juges, le nombre de commissaires devrait être identique au nombre de juges de sorte que chaque ring dispose d'au moins un commissaire.

4. Gestion des concours

Les concours se trouvent sous la direction du juge de la journée et du commissaire. Si des incidents n'étant pas prévus par ce règlement devaient avoir lieu, c'est au juge qu'il appartient de décider comment réagir ou comment évaluer la situation.

5. Obligations du conducteur

Les obligations d'un conducteur en sa qualité de concurrent commencent lorsqu'il pénètre dans l'enceinte du concours et prennent fin au terme de la remise des prix. Les conducteurs doivent respecter les règles et les directives qu'on leur donne. Ils doivent se comporter de façon irréprochable et être vêtus de façon appropriée.

Si un conducteur ne respecte pas les règlements ou se conduit de façon inconvenable, il peut être exclu de la compétition par le juge

Le conducteur doit signaler sa présence au ring 30 minutes avant le début de la compétition. Il est défendu de punir un chien. Les colliers à pointes ou électriques sont interdits ainsi que tout instrument ou autre moyen coercitif.

Au cours et entre les exercices, le chien doit se trouver à gauche du conducteur. Si pour un handicap quelconque ou une raison d'ordre physique cela était impossible, le chien pourra alors se trouver à la droite du conducteur. Le concurrent ou le chef d'équipe doit toutefois se mettre d'accord avec le juge avant le début du parcours (fournir un certificat médical). Tous les juges concernés doivent être informés et toute influence que cela pourrait avoir sur le jugement doit faire l'objet de discussions dans le cas où plusieurs juges seraient concernés. Les accords exceptionnels devraient être justifiés et ne devraient pas déranger les autres chiens ou les autres concurrents. Par exemple, lors des exercices 1 et 2, si un concurrent ne se déplace qu'en chaise roulante, il devra être placé à la fin du rang, là où ne devra passer devant lui aucun autre chien que le sien.

6. Comportement du chien / disqualification

Un chien qui, à n'importe quel moment, même après avoir réalisé son concours, mord, essaie de mordre, attaque ou essaie d'attaquer des personnes ou d'autres chiens est exclu du concours. Tous les points seront alors perdus même si le chien a terminé son parcours. Lors d'un concours en deux jours, la disqualification est également valable pour le deuxième jour. L'incident sera noté dans le carnet de travail du chien et un rapport sera envoyé à l'organisation canine nationale pour laquelle le chien concourt ainsi qu'à l'organisation canine nationale du pays organisateur de la compétition.

7. Autres règles

Lorsque le ring est en cours d'aménagement ou a déjà été aménagé, un conducteur ne peut y pénétrer avec son chien à moins d'y avoir été autorisé par les juges ou le commissaire.

Pour les exercices en groupe (1 et 2), le nombre minimum de chiens par groupe est de 3 et de 6 au maximum. Lorsque le nombre de chiens participant au concours n'est pas divisible par 6, deux des groupes peuvent compter 7 chiens.

b) - ARRANGEMENTS D'ORDRE PRATIQUE - MATÉRIEL

Déroulement du concours, nombre de participants, dimensions du ring et matériel à prévoir

1. Déroulement du concours

Pour les championnats du monde et d'Europe ainsi que pour toute compétition internationale, le juge a le droit, après avoir consulté le comité organisateur, de décider dans quel ordre les exercices seront réalisés et comment ils seront regroupés. Cet ordre devrait être le même pour tous les candidats.

2. Nombre de concurrents

Il est recommandé aux juges de ne pas juger plus de 4 chiens (plus ou moins) par heure et pas plus de 25 par jour. Si plusieurs juges sont désignés, chacun jugera tous les chiens participant aux exercices qui lui ont été donnés.

3. Dimension du ring

La dimension du ring, pour les compétitions se déroulant à l'extérieur, devrait être d'au moins 20 m x 30 m. En cas de compétition à l'extérieur, il est préférable de prévoir un ring de 25 m X 40 m. Les rings peuvent être plus petits s'il est prévu que les exercices soient répartis en deux ou plusieurs rings et les exercices nécessitant moins d'espace seront regroupés dans un même ring. Un ring doit être clairement délimité. Il appartient au juge de décider si la dimension du ring est acceptable ou non.

4. Matériel à prévoir

Il incombe au comité organisateur de maintenir les règlements et les directives à disposition sur le lieu de la compétition.

Une haie « pleine » d'approximativement 1 m de large et d'une hauteur allant de 10 cm à 1 m (ajustable tous les 10 cm - exercice 8). Contrairement aux haies utilisées en agility, la haie ne devrait pas comporter de « parties latérales » (voir chap.f)

Un nombre suffisant de petites pancartes et de cônes pour indiquer différents endroits durant l'exercice doivent être mis à disposition. La hauteur des pancartes et des cônes devrait être d'approximativement 15 cm.

Des tableaux sur lesquels seront inscrits les points obtenus par les chiens doivent être utilisés.

Des cartes rouges et jaunes doivent être fournies permettant ainsi au juge d'avertir (jaune) ou de disqualifier (rouge) un chien.

Objets homologués et obligatoires à disposition au club :

- Trois jeux d'haltères en bois de tailles et poids différents, convenant à diverses tailles et races (grandes, moyennes, petites). Chaque jeu comprendra trois haltères de même taille. Le poids maximum des plus grands haltères est d'environ 450 g (exercice 7).
- Haltères en métal de trois tailles différentes avec un poids maximal d'environ 200 g pour la plus grande. La taille de l'haltère devrait être proportionnée à la taille de la race. Le conducteur peut toutefois choisir l'haltère qu'il préfère (exercice 8)
- Des objets en bois d'environ 2 cm X 2 cm X 10 cm. Le nombre d'objets correspond à six fois le nombre de chiens participant (exercice 9), pour les sélectifs et à la Coupe.

c) - RÉCOMPENSES

Il est recommandé d'utiliser les couleurs noir/rouge/jaune pour les rubans et rosettes octroyés en Obéissance. Chaque chien primé recevra un ruban noir, rouge ou jaune.

Un ruban rouge est décerné aux gagnants du 1 ^{er} prix (Excellent) :	256-320 points
Un ruban bleu est décerné aux gagnants du 2 ^{ème} prix (Très Bon) :	224-moins de 256 points
Un ruban jaune est décerné aux gagnants du 3 ^{ème} prix (Bon) :	192-moins de 224 points

D'autres couleurs peuvent être utilisées selon les traditions des pays organisateurs.

Si deux chiens ou plus terminent avec le même nombre de points et qu'il est décidé de les départager, les points des exercices 3, 5 et 6 seront additionnés. Si cette addition donne encore le même résultat, ces trois exercices devront être de nouveau exécutés.

Un prix ou une rosette sera remis à tout chien qui obtient le titre de champion international d'obéissance au terme de la journée. Il est préférable d'utiliser les couleurs typiques de l'obéissance (noir rouge jaune) et de faire figurer la mention « champion international d'obéissance ». Par ailleurs, sur la rosette pourraient également figurer des couleurs traditionnelles synonymes de championnat telles que le rouge et le vert (par exemple, une rosette « de base » et des lignes vertes et de plus petites rosettes comportant sur le dessus les couleurs de l'obéissance noir rouge jaune).

Certificat d'aptitude au championnat international d'Obéissance (CACIOB)

Le vainqueur (avec deux testicules s'il s'agit d'un mâle) reçoit le CACIOB s'il remporte le premier prix et le deuxième meilleur chien (même restriction s'il s'agit d'un mâle) reçoit la réserve CACIOB.

Un prix ou une rosette sera remis au chien qui obtiendra le CACIOB ainsi qu'à celui ayant reçu la réserve CACIOB. De préférence, les couleurs seront celles de l'obéissance (noir rouge jaune) auxquelles s'ajouteront la couleur du CACIOB (blanc) ou celle de la réserve CACIOB (orange) (par exemple, une rosette « de base » et des lignes blanches (orange) et de plus petites rosettes comportant sur le dessus les couleurs de l'obéissance noir jaune rouge). Les mentions CACIOB et réserve CACIOB devraient également être visibles.

Champion international d'Obéissance

Pour obtenir le titre de Champion international d'Obéissance, un chien doit avoir remporté 2 CACIOB dans deux pays différents et avoir obtenu au moins le qualificatif « Très Bon » (ou mieux), à l'âge minimum de 15 mois, dans une exposition sous le patronage de la FCI. Il doit y avoir au minimum un an et un jour entre les deux CACIOB.

d) - RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX ET DIRECTIVES POUR LA RÉALISATION ET L'ÉVALUATION DES EXERCICES

Sous réserve de dispositions propres à un exercice en particulier, les règlements généraux et directives pour la réalisation et l'évaluation des exercices s'appliquent à tous les exercices.

Points

Les points suivants sont octroyés pour évaluer les parcours d'obéissance :

0 - 5 - 5,5 - 6 - 6,5 - 7 - 7,5 - 8 - 8,5 - 9 - 9.5 - 10.

La disqualification met fin à la réalisation du parcours et entraîne la perte de tous les points acquis. Le chien ne peut terminer les derniers exercices du concours.

L'échec dans un exercice entraîne la perte de tous les points acquis lors de cet exercice. Le chien peut toutefois réaliser les derniers exercices du concours.

La carte jaune est synonyme d'avertissement. L'avertissement peut être donné par le juge en fonction du comportement du conducteur ou du chien. Si le juge donne deux avertissements (cartes jaunes), le chien sera alors disqualifié.

La carte rouge est synonyme de disqualification.

Réalisation des exercices

- Le juge détermine l'ordre des exercices ; celui-ci doit être le même pour tous les concurrents. Le juge détermine l'ordre des exercices pour les sélectifs et la Coupe de France.
- Les exercices débutent et se terminent avec le chien se trouvant au pied du conducteur. En position « Au pied », le chien est assis à la gauche du conducteur.
- Entre les exercices, le chien doit se trouver à la gauche du conducteur. Si un chien quitte le ring pendant ou entre les exercices, il est disqualifié.
- Le conducteur doit laisser la laisse du chien en dehors du ring ou sur la table du commissaire. Cette règle est d'application pour tous les exercices.
- Tous les exercices débutent lorsque le commissaire a placé le conducteur et le chien en position correcte au départ et après que le conducteur a confirmé qu'il est prêt à concourir avec son chien. Tous les exercices sont terminés lorsque le commissaire prononce les mots « exercice terminé ». Il est interdit de désigner un endroit ou de demander au chien de se rendre vers cet endroit avant ou au cours d'un exercice (sauf si l'exercice en question le permet). En cas de non-respect, le juge considérera que l'exercice est manqué.

- Les mots désignant un ordre mentionnés dans ce règlement sont des recommandations. D'autres mots suffisamment brefs sont acceptables.
- **Il est interdit d'utiliser** des friandises ou des objets pour jouer tels que de petites balles ou des jouets dans le ring, tant pendant qu'entre les exercices. Si un juge remarque qu'un concurrent possède de tels objets sur lui ou les utilise dans le ring, il sera disqualifié.
- Le conducteur ne peut toucher le chien, le caresser ou lui donner toute autre forme d'encouragement au cours des exercices. S'il ne respecte pas cette consigne, l'exercice sera considéré comme manqué. Des encouragements discrets (tels que dire au chien "bravo" ou lui donner l'une ou l'autre tape amicale) sont autorisés une fois l'exercice terminé. Si le conducteur encourage son chien de façon excessive, joue avec lui ou si le chien saute dans les bras de son conducteur, etc..., le juge donnera un avertissement au conducteur en lui montrant la carte jaune. En cas d'un deuxième incident, le juge donnera la carte rouge et le chien sera disqualifié.
- Le juge a le droit de mettre fin à un exercice si le chien est clairement incapable de le réaliser. L'exercice est alors considéré comme manqué.
- Le juge a le droit d'interdire à un chien de poursuivre le concours si ce dernier n'est pas en état de le faire ou s'il dérange en aboyant ou en gémissant continuellement. Si le chien aboie ou se plaint, le juge peut donner un premier avertissement (carte jaune). Si le chien ne s'arrête pas, le juge le disqualifiera (carte rouge). Cette mesure s'applique également lorsqu'un chien dérange constamment en aboyant ou en geignant entre les exercices.
- Si un chien quitte son conducteur au cours d'un exercice, interrompant ce dernier, et échappe à tout contrôle, le conducteur peut le rappeler, une seule fois, sans quitter l'endroit où il se trouve. Si l'animal revient auprès du conducteur au premier ordre donné, le juge donnera alors une carte jaune et l'exercice sera considéré comme raté mais le chien et son conducteur pourront poursuivre et passer au prochain exercice. Si le chien s'échappe une deuxième fois, le juge prononcera la disqualification. Si l'animal ne revient pas auprès du conducteur après le premier ordre, il est disqualifié, tout comme son conducteur.
- Si un chien quitte son conducteur entre les exercices, ce dernier peut le rappeler, une seule fois, sans quitter l'endroit où il se trouve. Si le chien revient auprès du conducteur, le juge donnera une carte jaune. Si le chien ne revient pas ou s'il s'échappe une deuxième fois, le juge prononcera la disqualification.
- Lors de l'exercice de rappel (exercice 5), le chien peut venir face au conducteur. Ensuite, sur ordre du conducteur (après avoir reçu l'autorisation du commissaire), le chien devra rapidement venir au pied du conducteur en passant tout près de lui.
- Dans tous les exercices de rapport (exercices 7, 8 et 9), le chien peut se tenir face au conducteur et donner l'objet sur ordre de ce dernier (après avoir reçu l'autorisation du commissaire). Ensuite, sur ordre du conducteur (après avoir reçu l'autorisation du commissaire), le chien devra rapidement venir au pied du conducteur en passant tout près de lui.
- Lors des exercices de rappel et de rapport, il n'est pas nécessaire que le juge soit au courant de la façon dont il est prévu que l'exercice soit réalisé (déterminer si la position « Au pied » doit être adoptée directement ou après que le chien s'est assis face au conducteur). Si l'exercice est brillamment réalisé, le juge peut octroyer le maximum de points sans tenir compte de la façon dont il était prévu de réaliser le parcours.

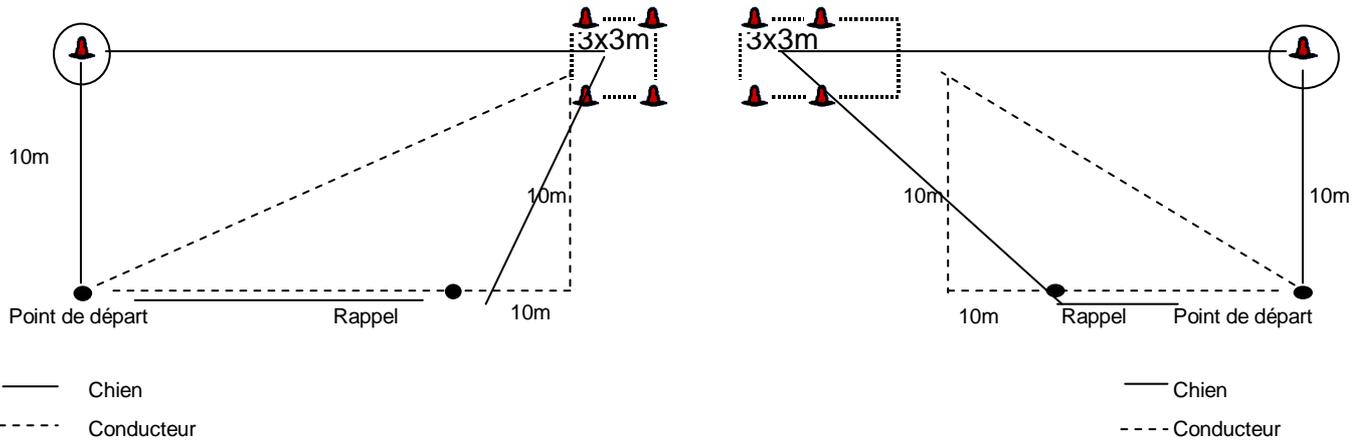
- Pour les exercices dans lesquels des ordres ou des signes sont autorisés, le conducteur doit informer le juge, avant le début de l'exercice, de son intention d'utiliser des signes. Cela n'est pas nécessaire si tant les ordres que les signes sont autorisés.
- Il est important de tenir compte des caractéristiques spécifiques à chaque race quand on juge la vitesse.
- Attribution de la carte jaune ou rouge : si deux juges ou plus jugent le même chien en même temps ils devront se concerter pour prendre une décision commune.
- Exercices 1 et 2 : Si nécessaire recommencer l'exercice et le chronométrage.
Si un chien quitte sa position l'exercice a échoué.
- Exercice 2 : Si un chien s'assied ou se couche sous les ordres d'un autre conducteur il ne pourra pas obtenir plus de 8 points.
Les commandements "couché" ou "assis" ne doivent pas être répétés pour ce chien.
Il faut préciser que les conducteurs ne doivent pas prononcer leur commandement à voix haute afin de provoquer les chiens voisins.
- Exercice 4 : Aucun signe ne pourra être utilisé, uniquement les commandements verbaux.
- Exercice 5 : L'exercice a échoué si le chien se déplace lentement ou marche.
- Exercices 6 et 7 : les délimiteurs doivent être des cônes ou des sphères
- Exercice 9 : seul le conducteur peut toucher l'objet.

Jugements

- Le jugement d'un exercice débute après que le conducteur a confirmé qu'il était prêt en répondant à la question du commissaire « êtes vous prêt ? ». Le jugement prend fin lorsque le commissaire annonce « exercice terminé ».
- Tous les ordres supplémentaires, (**les doubles commandements**), les instructions données par le « langage du corps », etc... doivent être pénalisés. La règle générale veut que, lorsqu'un conducteur donne un deuxième ordre, deux points sont enlevés alors qu'un troisième ordre entraînera l'échec pour l'exercice (ou une partie de celui-ci).
- Un chien qui aboie, même occasionnellement, au cours d'un exercice, devrait être pénalisé. Le juge ne devrait pas donner plus de 7 points en cas d'aboiement occasionnel et si le chien aboie de façon continue ou intensive, l'exercice sera considéré comme raté. Si l'aboiement est constant et se répète lors de plusieurs exercices, le chien est disqualifié. Cette mesure s'applique également dans le cas où le chien se plaint.
- Si le conducteur quitte sa position lorsqu'il donne un ordre, l'exercice est considéré comme raté.
- Si, au début d'un exercice, le chien anticipe l'ordre du conducteur, ne restant pas correctement « Au pied », le juge ne pourra octroyer plus de 8 points.
- Si le chien quitte le conducteur après le début de l'exercice mais avant que le premier ordre ne soit donné par le conducteur, l'exercice est considéré comme raté. Il n'existe pas de possibilité de **rappeler**.
- Si le chien fait ses besoins durant ou entre les exercices, il est disqualifié.

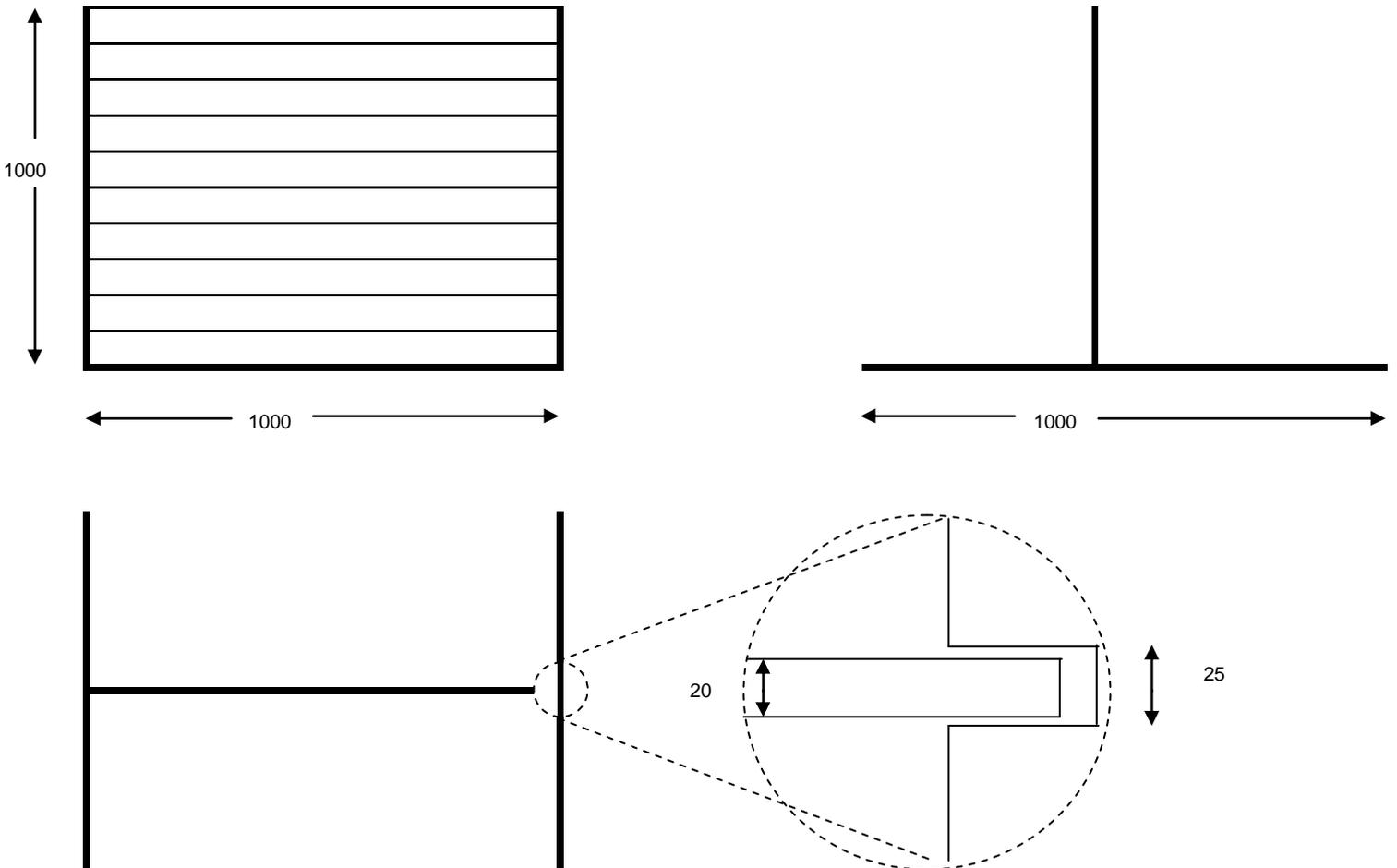
e) - DESSINS EXPLICATIFS

EXERCICE 6 - Envoi vers l'avant avec directions à suivre, couché et rappel



Les données chiffrées sont des indications approximatives. La distance entre le point de départ et le milieu du carré est de 25 m et celle entre le cône et le milieu du carré est de 23 m. L'angle formé par le point de départ, le cône et le milieu du carré doit être d'environ 90°.

EXERCICE 8 – Rapport d'un objet métallique avec saut au-dessus d'une haie
 Recommandations pour la conception de la haie



f) - ORGANISATION ET JUGEMENT DES CHAMPIONNATS DU MONDE ET D'EUROPE **D'OBÉDIENCE DE LA FCI.**

Les règlements et directives des compétitions internationales d'Obéissance doivent être respectés.

Dans le cas d'une contestation possible envers le jugement durant les championnats d'Europe ou du Monde, toute décision prise par les juges qui jugent les chiens en question est définitive et sans appel.

1 - Championnat annuel

Un championnat d'Obéissance de la FCI, européen ou mondial, est organisé chaque année. Cette compétition est de préférence organisée dans le cadre de l'exposition de la Section Europe ou de la Mondiale. Si la Mondiale se déroule en Europe, il n'y aura pas de championnat d'Europe.

La commission d'Obéissance de la FCI examinera les problèmes qui ne figurent pas parmi les directives, ainsi que toutes les questions qui ne sont pas réglées par le règlement du championnat du Monde ou d'Europe (par exemple déterminer l'endroit et le moment où un championnat sera organisé si les organisateurs de l'exposition de la Section Europe ou de la Mondiale ne peuvent accueillir la manifestation par manque d'espace ou de logistique).

2 - Juges

Les juges des championnats d'Europe (EW) et du Monde (WW) doivent comprendre l'anglais et le parler couramment. Ils doivent en outre avoir l'expérience des jugements en Obéissance. Ils doivent, de préférence, avoir le statut de juges internationaux. Tous les ordres et instructions lors du EW et WW doivent être donnés en anglais (par le commissaire en chef).

Le jury des EW et WW se compose de trois juges : un du nord, un du centre et un du sud de l'Europe. L'un d'eux est désigné comme président du jury. Il est préférable qu'il soit originaire du pays d'accueil. Tous les juges officiant lors des EW et WW doivent être invités en accord avec la commission d'Obéissance de la FCI.

Le président du jury est le responsable de l'équipe de juges dont il préside les réunions ainsi que toute réunion prévue avec les capitaines d'équipes ou des concurrents. Le président du jury, ainsi que le commissaire en chef, est responsable de l'organisation de la compétition.

Le président du jury approuve les arrangements pratiques de la compétition et décide s'il est nécessaire de répéter ou de terminer un exercice en raison, par exemple, de problèmes techniques, de perturbations excessives ou si un chien n'est pas en état.

Le président du jury donne l'autorisation à la presse de prendre des photos ou de filmer et décide de l'endroit où les journalistes peuvent s'installer sans déranger les chiens. La presse n'a pas accès au ring.

Inéligibilité due à une suspicion de parti pris

Les juges ne peuvent juger des conducteurs qui seraient membres de leur famille ou des chiens qui leur appartiennent ou appartiennent à des membres de leur famille ou à des proches tels que les enfants, les parents, les grands-parents, les petits enfants, les frères, les sœurs ou à des membres de leur belle famille. En outre, ils ne peuvent juger des membres de leur ménage ou des personnes résidant sous le même toit.

Si un juge a élevé un chien ou l'a entraîné ou si un chien vit sous le même toit que le juge depuis au moins un an (avant le championnat), ce juge ne peut officier lors du dit championnat.

Les problèmes d'inéligibilité doivent être étudiés dans les deux semaines qui suivent la clôture des inscriptions.

3 - Commissaires et personnel

Pour les EW et WW, il devrait y avoir au moins trois commissaires : un commissaire en chef, un commissaire aidant à l'intérieur du ring et un troisième commissaire qui appelle les concurrents et règle les problèmes à l'extérieur du ring. Si deux commissaires dirigent les exercices dans le ring, le même commissaire doit diriger les mêmes exercices pour tous les concurrents.

Un personnel suffisant doit être disponible : des secrétaires qui transcrivent les résultats, des personnes qui calculent les résultats et les affichent dans le ring, etc...

4 - Nombre de concurrents, conditions pour concourir et représenter un pays.

L'âge minimum des conducteurs pour les championnats du Monde et championnats d'Europe est de 15 ans.

Seuls les représentants officiels d'un pays peuvent inscrire les participants et cette inscription ne peut être acceptée que si elle est transmise par une organisation canine membre de la FCI. Seuls les chiens inscrits dans les livres des origines d'organisations membres (et non pas dans des livres d'attente ou annexe au livre des origines) seront autorisés à prendre part à un championnat de la FCI quel qu'il soit.

Vingt-cinq (25) chiens au maximum pourront concourir par jour lors des EW et WW. Les EW et WW se dérouleront en trois jours, avec un maximum de 75 chiens.

Le nombre de concurrents par pays ne peut pas excéder six. Ces six concurrents doivent être nommés à l'avance. Deux chiens de réserve peuvent également être désignés. Ce sont les points des trois meilleurs parcours qui entrent en compte pour le résultat de l'équipe. Un remplaçant peut prendre la place d'un membre de l'équipe si le chien ou le conducteur est malade avant que la compétition ne commence. Dès que la compétition est commencée, le remplacement ne pourra se faire que si un médecin ou un vétérinaire a constaté l'indisposition du chien ou du conducteur. A partir du moment où le chien a commencé ses exercices, le remplacement ne pourra plus se faire.

Si la compétition le permet, chaque pays (société canine) peut engager un voir deux chiens supplémentaires. Pour cela la société canine propose sa liste de chiens supplémentaires. Les concurrents supplémentaires seront prévenus de leur participation dans les deux semaines qui suivent la clôture des inscriptions.

Conditions de participation à un événement de la FCI pour les membres d'une équipe nationale

Les conditions effectives édictées par la FCI pour que les conducteurs / propriétaires et chiens puissent concourir pour une équipe nationale doivent être respectées.

Le conducteur

- doit avoir la nationalité du pays qu'il / elle veut représenter ou
- doit avoir obtenu la nationalité du pays qu'il / elle veut représenter

Si le conducteur a une double nationalité, il / elle peut choisir n'importe quel pays sans restriction.

Si des difficultés surviennent, elles doivent être référées au Comité Général de la FCI pour décision finale.

Le chien

- doit être né et doit vivre dans le pays pour lequel il concourt (le premier et seul numéro d'enregistrement doit être celui du livre des origines de la société canine du pays pour lequel le chien va concourir) ou
- dans le cas d'importation, doit avoir été enregistré depuis un minimum de 12 mois sur le livre des origines de l'organisation nationale pour laquelle il concourt.

En vigueur à partir du 1^{er} janvier 2007

Le propriétaire

Doit avoir la nationalité du pays pour lequel son chien concourt ou doit avoir sa résidence principale depuis au moins 12 mois dans le pays pour lequel son chien concourt.

Si le propriétaire a une double nationalité, il / elle peut choisir n'importe quel pays sans restriction.

Si des difficultés surviennent elles doivent être référées au Comité Général de la FCI pour décision finale.

Le chien

Doit avoir été enregistré au livre des origines du pays pour lequel il concourt depuis au moins 12 mois.

Le conducteur

Peu importe sa nationalité, le conducteur ne sera pas autorisé à représenter plus d'un pays et de conduire plus de quatre chiens.

Si des difficultés surviennent elles doivent être référées au Comité Général de la FCI pour décision finale.

4 - Informations concernant les réglementations du pays organisateur

Le pays organisateur doit clairement indiquer sur le formulaire d'inscription toutes les formalités spécifiques ou les restrictions en matière de participation aux compétitions ou d'entrée dans le pays. L'information doit être sans équivoque et largement disponible.

Ce règlement et ces directives entrent en vigueur dès le 1^{er} mai 2006

Ce règlement a été adopté par le Comité Général de la FCI à Buenos Aires, le 6 juillet 2005

